

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Février

## CANROBERT

Malgré le froid qui a sévi durement et la neige qui n'a cessé de tomber, le triste défilé des amis et des admirateurs de Canrobert n'a pas été interrompu un seul instant.

La chapelle ardente où repose le dernier des maréchaux de France a été traversée par une foule considérable comprenant des ouvriers et des bourgeois, mais surtout des anciens militaires facilement reconnaissables au ruban qui orne leur boutonnière.

### Les télégrammes

C'est par centaines que continuent à arriver les télégrammes de condoléances adressés à la famille du maréchal Canrobert de tous les points du monde.

Jeudi matin, à la première heure, on a reçu celui du grand-duc Michel, grand-oncle de l'empereur de Russie :

« Votre malheur est immense et je prends la part la plus vive à votre affliction ; votre illustre père, monsieur le maréchal Canrobert, vous laisse un noble héritage, un nom glorieux et un respect universel pour sa mémoire ; je m'empresse de soumettre à Sa Majesté l'Empereur votre triste communication.

» MICHEL. »

### Date des obsèques

Les obsèques du maréchal Canrobert sont définitivement fixées à dimanche.

Le cercueil partira à midi du domicile mortuaire et se dirigera vers les Invalides par la rue de Marignan, l'avenue d'Antin, le pont et l'Esplanade des Invalides où les troupes seront massées.

Tout le long du parcours des soldats formeront la haie.

### Le lieutenant Canrobert

Le fils du maréchal, M. Marcel Canrobert, lieutenant au 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, en garnison à Gabès, est arrivé à Paris la nuit dernière.

Le jeune officier, qui était parti pour la France dimanche dernier, sur un télégramme du lieutenant de Navacelle, lui annonçant l'état désespéré du maréchal, n'a appris qu'en débarquant à Marseille la mort de son père.

En réponse au télégramme de condoléances qu'il a envoyé à la famille du maréchal Canrobert, l'empereur d'Allemagne a reçu la dépêche suivante :

« Le maréchal Canrobert aurait été profondément ému des nobles sentiments que Votre Majesté exprime en son propre nom et au nom du corps de la garde.

La famille du maréchal transmet, dans sa douleur, l'assurance respectueuse de sa reconnaissance à Votre Majesté.

Lieutenant CANROBERT.

Lieutenant de vaisseau NAVACELLE. »

### Les Couronnes

De nombreuses et nouvelles couronnes sont arrivées. Elles sont exposées dans la chapelle ardente et dans la chapelle qui l'avoisine.

On a placé à gauche de la catafalque une magnifique couronne de fleurs naturelles qui porte l'inscription suivante : « Au maréchal Canrobert, les combattants de Crimée 54-55, groupe de la Tchernaïa. »

### L'enfance du maréchal

On sait que le maréchal Canrobert était né à Saint-Céré, dans le Lot. Il y passa son enfance et la plus grande partie de son adolescence.

C'était un gamin espiègle et plein d'entrain ; son plaisir était d'organiser de petites troupes composées d'enfants de son âge qu'il faisait marcher au pas et commandait avec autorité.

Le souvenir de sa ville natale lui était toujours cher, et chaque fois qu'il voyait une personne de Saint-Céré, le vieux maréchal ne cachait pas son émotion et prenait un plaisir extrême à causer en patois des choses intéressantes le Quercy.

Aussi avait-il conservé à Saint-Céré de franches et solides amitiés et des admirateurs sincères.

Voici l'acte de naissance du maréchal Canrobert, communiqué par le maire de Saint-Céré.

« L'an mil huit cent neuf et le vingt-huit juin, à sept heures du matin, par-devant nous Bernard Doret, avocat, premier adjoint, officier de l'état-civil de la commune de St-Céré, chef-lieu de canton du département du Lot, délégué par le maire, est comparu M. Antoine-Certain Canrobert, ancien capitaine d'infanterie, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant à St-Céré, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à deux heures après midi, de lui déclarant et de dame Angélique Niocel, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François, lesdites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Philippe Palhas, négociant, âgé de cinquante-huit ans, et

Jean-Baptiste Lafleur, chirurgien, âgé de soixante ans, habitants de cette ville, ce ont le père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur a été fait lecture. »

## LE MARÉCHAL CANROBERT (EN 1851)

Le gros reproche que font les exaltés du Parlement au maréchal Canrobert, c'est son rôle en 1851 et sous la Commune en 1871, son hostilité notoire à la République. Il nous a paru intéressant de reproduire à cet égard les passages les plus brillants d'une longue et importante déclaration que fit le maréchal au Sénat, le jeudi 11 décembre 1870, un mois après son élection dans la Charente :

M. le Maréchal Canrobert. — Je ne fais point d'opposition au gouvernement et je ne tolérerais point qu'on en fit sous mes ordres. Comme soldat et comme maréchal de France, mon opinion c'est le service de mon pays, mais comme citoyen français et comme sénateur j'ai, ainsi que vous tous, le droit d'avoir mes convictions personnelles. Je conserve la religion du souvenir pour de grandes infortunes et vous avez trop d'élévation dans l'âme pour m'en blâmer. (Très bien ! au centre et à droite.)

Voix à gauche : « C'est très correct ! »

Le maréchal Canrobert. — L'armée ne doit pas s'occuper de politique. Je ne suis pas assez homme politique pour avoir ambitionné la dignité de sénateur. On m'a fait envisager ma nomination comme un hommage rendu à l'armée dans la personne du doyen de ses chefs. Je me suis demandé si pour moi, conservateur, qui avais déjà siégé de ce côté (la Droite) lorsqu'elle avait ici la majorité, je pouvais loyalement décliner aujourd'hui l'honneur d'y prendre une place dans la minorité, j'ai accepté. (Applaudissements à droite.)

Parlant du rôle qu'il avait joué au 2 décembre 1851, le maréchal Canrobert poursuit ainsi :

« J'ai toujours pris pour principe de faire ce que je dois, adienne que pourra, et je n'ai jamais décliné la responsabilité de mes actes. Eh bien ! je vous affirme ici, que je ne connaissais d'avance ni la préparation ni l'exécution de l'acte dont il s'agit.

« L'on me reproche d'avoir commandé le feu qui, au 4 décembre, a ensanglanté les boulevards. Eh bien ! messieurs, la seule part prise par moi dans ce feu, c'est de l'avoir fait cesser dès que j'ai pu y parvenir. Car le clairon qui à côté de moi faisait, par mon ordre la sonnerie « ces-

sez le feu ! » est tombé mort à mes pieds, frappé d'une balle qui certainement ne lui était pas destinée. (Vive sensation.)

« Pour conquérir mon titre de maréchal, j'ai parcouru, pendant près d'un demi-siècle, les divers champs de bataille de notre époque. (Très bien ! très bien !) Il est pour moi un immense honneur, car il me permet d'attacher à mon honnête nom de soldat le grand nom de la France... (Très bien !)... de la France, à qui j'ai voué toute ma vie et à laquelle j'espère consacrer encore mes derniers jours. » (Vifs applaudissements.)

Le brave soldat qui vient de mourir rappelle à la fois Crillon et Turenne. Intrépide comme un mousquetaire, il calculait lentement ses coups et ne livrait bataille qu'après avoir bien étudié le terrain. Ces méditations le rendaient même parfois indécis. Aussi le maréchal Pélissier disait-il plaisamment : — Voyez la bizarre rencontre : Canrobert s'appelle « Certain » et moi je me nomme « Aimable ? »

La carrière de Canrobert abonde en traits héroïques. Colonel du seul régiment de zouaves qui existât alors, il donnait l'exemple de la bravoure impétueuse, théâtrale, qui convenait admirablement à ces troupes. Ses prouesses sont restées légendaires.

Un jour, les zouaves, lassés ne pouvaient plus faire un pas. Cependant un gros d'Arabes s'avangait. Canrobert se précipite en avant avec ses deux pistolets pour brûler la cervelle à l'ennemi. L'ennemi s'arrête stupéfait : les zouaves retrouvent des jarrets et rejoignent leur chef.

Une autre fois, on était en route pour Zaatcha. Le régiment était décimé par le choléra, cinquante hommes mouraient par jour et l'on se trouvait en présence de 6,000 Arabes. Que devenir ?

Canrobert ne doute pas de lui. Il fait mander les chefs arabes, les reçoit dans son camp, leur montre les cadavres bleus des victimes et leur dit, en entr'ouvrant d'une main son haic blanc :

— Allez dire aux vôtres qu'ils se hâtent de m'ouvrir un large passage ; car j'apporte la peste dans les plis de mon manteau.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier 1895

### Les obsèques du maréchal Canrobert

M. le général Zurlinden, ministre de la guerre, dépose un projet de loi tendant à l'ouverture d'un

Puis M. Rousseau, proposa de retenir à dîner Cyprien.

Le jeune homme s'excusa, craignant de gêner ses clients, mais il était évident qu'il ne demandait qu'à rester.

Lesbroussard de son côté aurait bien voulu l'avoir à sa table. D'abord il avait remarqué sa fille et cela le flattait énormément, ensuite il se disait de plus en plus qu'il avait sauvé ce garçon d'un grand péril et qu'il avait plus de droits qu'un autre à posséder sa société.

Et puis, il était brigadier des gardes, et à ce titre il parlait haut quand cela lui plaisait.

— Un instant, dit-il, je vais faire une proposition qui, je l'espère ne trouvera pas de contradicteurs.

— Laquelle ?

— Celle-ci. Rousseau nous a regalé et il ne serait pas ju te qu'il fit tous les frais de la soirée, C'est moi qui invite M. le premier clerc à dîner.

— Mais Mlle Céline n'est pas prévenue, dit Mme Rousseau et peut-être n'est-elle pas préparée à recevoir quelqu'un.

— Elle se prépare, fit Lesbroussard.

— On peut arranger l'affaire.

— Comment cela ?

— En réunissant les provisions de chacun et nous invitant tous.

— Très bien ! bravo ! firent plusieurs voix.

— Adopté !

Lesbroussard enchanté d'avoir réussi, courut prévenir Céline qui, après quelques objections, se rendit au désir de son père.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 16

## LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL  
Par AUGUSTE VILLIERS

### VIII

A BRUNOY

Alors le garde Rousseau parut.

Il s'empresse auprès de Cyprien et le fit entrer chez lui ; mais le jeune homme, en passant devant Mlle Lesbroussard, n'avait pas manqué de lui adresser un respectueux salut, ce qui la fit légèrement rougir.

Lesbroussard fit à sa fille un signe d'intelligence et lui dit à demi-voix :

— C'est le clerc du notaire qui vient pour l'acte de Rousseau, tu sais...

— Oui, fit-elle.

— C'est un joli garçon, qu'en dis-tu ?

— Je ne l'ai pas regardé.

— Bon, il t'a saluée et il t'a bien vue, je le parierais ; mais tu ne sais pas où je l'ai rencontré ?

— Non.

— A la petite clairière aux loups. Il y avait au soleil une grande couleur qui lui barrait le chemin ; il allait se sauver lorsque Fusil est parti à son secours.

— Ce bon Fusil.

— Oh ! je n'ai pas voulu qu'il se fasse mordre,

et j'ai coupé la bête avec ma cravache.

— Ma foi, dit mademoiselle Lesbroussard, je comprends bien la répulsion que l'on éprouve devant ces reptiles, et je crois que je me serais sauvée aussi.

— Poltronnel mais ce n'est pas tout, donne à Fusil sa pâtée, je vais chez Rousseau qui a besoin de ma signature.

Et le garde-chasse alla rejoindre ses confrères comme il était convenu.

Le pavillon des gardes comprenait six logements, trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage ; Lesbroussard et Rousseau habitaient des logements du rez-de-chaussée et avaient devant leurs fenêtres de petits jardins.

Celui de Rousseau était un potager qui donnait des salades, des haricots, de la civette, de la pin-prenelle, de l'oseille et fournissait aux besoins d'un ménage. Celui de Lesbroussard était un jardin d'agrément, où Mlle Céline cultivait ses fleurs préférées.

Entrons chez Rousseau.

D'abord Rousseau et sa femme, quatre gardes de la forêt dont Lesbroussard, étaient assis pélemêle autour d'une grande table longue. Au milieu de la table, Cyprien son portefeuille ouvert et tirant des papiers.

— Tout le monde est réuni, dit Rousseau.

— Je commence donc la lecture, fit le clerc.

Et il lut son acte de notoriété.

Personne n'y comprit rien, mais comme c'était le notaire qui l'avait rédigé cela devait être en bonne et due forme et l'on signa.

Après la signature, Rousseau offrit un rafraîchissement à M. le principal clerc qui avait été

assez aimable pour venir de Brunoy.

Un murmure de satisfaction accueillit cette offre.

— Du vin, de la bière ou du cidre ? demanda Rousseau.

— Quoi ! vous avez tant de choses ?

— Sans doute.

Cyprien en voyant les tagnes rouges des gardes pensa que le vin leur conviendrait mieux et comme il tenait à se mettre bien avec eux, il dit :

— Messieurs, laissons la bière aux allemands, le cidre aux normands et, en bons français, buvons du vin.

— Bravo ! crièrent les gardes, vive le nouveau clerc !

— C'est un vrai bon garçon, ajouta Lesbroussard, et vous ne savez pas que je lui ai sauvé, non pas la vie, mais une belle morsure de couleur.

— En vérité !

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

Et Lesbroussard raconta son combat avec la couleur qui, voyez le gros-issement de l'optique, avait bien deux mètres de long et devenait par ce fait un serpent.

On se récria un peu, mais Cyprien affirma les deux mètres et le serpent et aussi le grand courage de Lesbroussard, ce qui gonfla tant soit peu l'orgueil du garde et le disposa en faveur du premier clerc.

Un serpent dans le sentier de la faisanderie, voilà qui donnait de l'importance à la forêt de ces messieurs et qui la relevait à la hauteur des forêts vierges de l'Amérique du Sud.

On enleva plusieurs bouteilles en l'honneur du serpent.

crédit de 20,000 francs pour les obsèques aux frais de l'Etat du maréchal Canrobert.

M. le Ministre de la guerre demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Hubbard dit qu'il respecte l'armée, mais qu'il estime que le premier devoir de l'armée est de respecter les lois du pays.

Il est donc regrettable dit-il, que le gouvernement ait cru pouvoir demander des obsèques nationales au profit du maréchal Canrobert.

L'orateur ajoute qu'il le comprend d'autant moins, que les règlements militaires prévoient les honneurs suprêmes qui sont dus à un maréchal de France et que personne ne songe à les lui contester.

M. Hubbard estime que ces honneurs devaient paraître suffisants, mais qu'il est excessif de demander au Parlement des honneurs exceptionnels pour un soldat qui a violé la Constitution, le 2 Décembre 1851, et qui a assumé une grande part de responsabilité dans la reddition de Metz en 1870.

L'orateur déclare que le gouvernement aurait mieux fait de ne pas forcer les républicains à évoquer de pareils souvenirs, qui réveillent de telles douleurs dans l'âme de la France.

Mais les républicains ne le suivront pas, et ils refuseront les crédits demandés pour honorer la mémoire d'un fusilleur. (Applaudissements à l'Extrême-gauche).

Réponse du Président du Conseil

M. Ribot, président du Conseil, répond que le gouvernement n'est pas le gouvernement d'un parti, mais celui de la France. (Protestations à l'Extrême-gauche).

Il déclare qu'en réclamant des honneurs spéciaux pour un grand soldat, il a répondu au sentiment général de la France.

M. Ribot dit que le maréchal Canrobert est la plus haute expression de l'esprit militaire en France, et que c'est surtout à ce titre qu'il faut envisager la question.

Il ajoute que c'est ainsi que l'opinion du monde entier le comprend.

L'orateur rappelle les marques de déférence, les honneurs vraiment exceptionnels que les représentants de toutes les armées de l'Europe se sont plu, en maintes occasions, à rendre au Maréchal, qu'ils considéraient comme le plus glorieux représentant de l'armée française. (Vives interruptions).

M. Ribot termine en déclarant que la Chambre votera comme elle l'entendra, mais que le gouvernement ne se chargerait pas de faire comprendre au pays les raisons qui la décideraient à émettre un vote de rejet. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité et sur les bancs de droite).

M. Hubbard combat la question d'urgence.

Après quelques mots de l'orateur, l'urgence est mise aux voix et est adoptée par 304 voix contre 160.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Lavy. — M. Canrobert a été, comme l'a dit M. Ribot, un vaillant soldat, mais on n'accorde pas des funérailles exceptionnelles à tous les vaillants soldats. Il faut avoir fait autre chose pour les mériter. Il a oublié l'obéissance aux lois, et je dirai même à ses devoirs militaires.

A droite : Assez ! Assez !

M. Baudry d'Asson. — Vous avez reçu de l'argent de l'Allemagne.

M. Lavy. — Au coup d'Etat, Canrobert était avec ceux qui défendirent l'usurpateur.

M. Le Hérisse. — Nous avons une autre façon de comprendre la discipline que M. Lavy. (Applaudissements au centre et à droite). Nous croyons qu'il faut que l'obéissance soit passive ; sinon, il faudrait licencier l'armée.

On dit que le maréchal a mitraillé le peuple au coup d'Etat. On oublie qu'il s'est expliqué sur ce point devant le Sénat. Aussi vivement que tout autre, je combattrais tout détenteur de l'autorité qui tenterait de faire un coup d'Etat.

Le major Labordère a refusé d'obéir ? Voulez-vous mon sentiment ? Il a eu tort. (Applaudissements au centre).

M. le président. — L'orateur, en disant que les soldats qui obéissent aux ordres donnés contre la Constitution et les lois remplissent leur devoir, et que ceux qui refusent d'obéir à ces mêmes ordres, manquent à leur devoir, se rapproche singulièrement de l'apologie du coup d'Etat.

Je ne puis laisser passer, sans protestation, de telles paroles.

M. Paschal Grousset. — J'ai l'honneur de déposer un contre-projet tendant à l'ouverture d'un crédit de 20,000 fr., destinés à l'érection d'une statue à Baudin, tué le 2 décembre.

Cris : La Commune ! la Commune ! L'incendie de Paris devant les prussiens !

M. Ribot, président du conseil. — Un seul mot : On n'a pas attendu pour rendre hommage à Baudin qui a défendu la loi. S'il était un homme qui dut le rappeler à la tribune, ce n'était pas assurément l'homme qui a violé toutes les lois de son pays, et qui, l'ennemi étant sur le sol de la patrie, a proclamé la Commune. (Applaudissements prolongés.)

M. Le Hérisse. — J'ai dit que les coupables sont ceux qui donnent les ordres ; les officiers et soldats n'ont qu'à obéir.

M. Ribot. — Ce débat a trop duré. La France ne voit dans Canrobert que le soldat qui représente pour elle la gloire d'hier. Voilà le sens qu'il faut donner à ce vote. La question politique n'est pas en jeu, et, dimanche, la France conduira aux Invalides le glorieux soldat qui a défendu son drapeau dans tous les pays du monde.

Une ovation est faite à M. Ribot par la Chambre, à l'exception des socialistes qui hurlent de rage.

On vote sur l'article unique du projet du gouvernement qui est adopté par 288 voix contre 159.

SÉNAT

Séance du 1<sup>er</sup> février 1895

Funérailles du maréchal Canrobert

M. Bardoux dépose le projet portant ouverture d'un crédit de 20,000 fr. pour les funérailles du maréchal Canrobert.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Girault. — On nous demande 20,000 fr. pour des obsèques nationales. Pour avoir droit à des obsèques nationales, il faut avoir rendu des services à la patrie. Quels sont les services que le maréchal a rendus ? Le maréchal n'a obéi qu'à la politique, il l'avoue. Quel fut son rôle dans la reddition de Metz ?

Le maréchal Canrobert a été un sabreur, mais il n'a rendu aucun service à la patrie. L'Empire l'a payé, la République ne lui doit rien, et, comme tous ceux qui ont fusillé le peuple, il n'a droit qu'aux géonies. (Mouvement divers).

Quand M. Girault revient à son banc, M. de Lareinty lui dit :

Vous êtes un violent.

M. Girault s'explique avec M. de Lareinty qui lui répond :

Je vous enverrai mes témoins.

M. le général Billot. — C'est avec un fond de tristesse que j'ai demandé la parole.

Je ne dirai que deux mots : j'étais sous-lieutenant élève en 1851, j'ai protesté contre le coup d'Etat ; en 1870, lieutenant-colonel, j'ai protesté contre la reddition de Metz ; en 1871, j'ai tiré le dernier coup de canon contre l'envahisseur ; eh bien, on m'a fait demander si je voulais tenir un des cordons du poêle du maréchal Canrobert, je considère que c'est l'un des grands honneurs de ma vie. (Mouvement). La République, c'est la France, c'est la France de Jeanne d'Arc, de Louis XIV, de Carnot. Le maréchal Canrobert est une de ces gloires, et je ne comprendrais pas que cette Assemblée pût lui refuser l'hommage qui lui est dû.

Réponse de M. Ribot

Le gouvernement a voulu honorer la mémoire d'un soldat, seul représentant de la vieille armée, le dernier des maréchaux de France, le doyen des maréchaux du monde. Entre les souvenirs de 1851 et aujourd'hui, il y a 1870. Vous savez les services rendus alors au pays par le maréchal.

L'Europe comprendra-t-elle que le parlement refuse au maréchal Canrobert l'hommage qu'on lui adresse de tous les pays. Le vote, s'il vous coûte un léger sacrifice, n'hésitez pas à le faire pour la France.

Le crédit est adopté par 145 voix contre 49 sur 194 votants.

\* \* \*

23 foudres de guerre

Vingt-trois sénateurs sont défavorables au projet du Gouvernement tendant à faire au maréchal Canrobert des obsèques aux frais de l'Etat. Voici la déclaration que ces vingt-trois patriotes ont rédigée hier :

« Le Gouvernement déposera demain à la Chambre des députés un projet aux termes duquel les obsèques de M. le maréchal Canrobert auraient lieu aux frais de l'Etat.

« Quelle que soit la décision de la Chambre, nous tenons à nous associer, dès à présent au sentiment des députés républicains qui repousseront ce projet.

« M. le maréchal Canrobert a été le complice du coup d'Etat du 2 décembre 1851. L'empire vainqueur l'en a récompensé ; la République ne lui doit rien. »

Cette déclaration a été signée par MM. Demôle, les Angles, Bonnefoy-Sibour, Buignier, Maxime Lecomte, Coste, Delpech, Desmons, Saint-Romme, Dulac, Dethou, Folliet, Dellestable, Francoz, Frézou, Gauthier, Isaac, Nioche, Baduel, de Verninae sénateur du Lot, Tolain, Labrousse, Allègre.

REVUE DE LA PRESSE

La Libre Parole :

Le Journal officiel de demain contiendra le récit de la page la plus douloureuse de l'histoire de France ; et quand on songe qu'il y eut cent soixante députés pour applaudir ça, on est envahi par un immense dégoût.

Un journal républicain de Paris dit :

Tout cela est tellement niais, qu'on se sent

pris pour ces gens-là de pitié, de la pitié qu'on accorde si généreusement aux pauvres fous.

Le Jour :

Le pays fera comme le gouvernement, il n'acceptera jamais que d'éternels révoltés fassent la leçon devant lui, à des patriotismes invariablement fidèles.

La Gazette de France :

C'est grâce à l'appoint de toutes les voix de droite que le gouvernement a échappé à un échec, et notre pays à la honte de l'insulte que la Chambre républicaine a voulu infliger aux dépouilles mortelles de Canrobert et à l'armée française.

INFORMATIONS

MADAGASCAR

Le paquebot l'Australien apporte les nouvelles suivantes de Madagascar :

Le vendredi 29 décembre le commandant Bien-aimé a bombardé à la mélinite les possessions fortifiées des Hovas.

De 8 heures à 9 heures le tir s'est exécuté avec une précision remarquable, fouillant toute la ligne ennemie et lui causant de sérieux dommages.

Le Dupetit-Thouars prend les ouvrages des Hovas en enfilade, ses obus vont éclater dans l'intérieur du retranchement, pendant que ceux du Primauguet éclatent sur le front de la position et la démantèlent.

Le Papin envoie beaucoup plus loin ses projectiles qui plongent dans les ravins où l'on avait vu disparaître des Lambas blancs.

Au moment du bombardement, deux pièces de campagne de 80, accompagnées d'une compagnie d'infanterie de marine, étaient mises en batterie dans la plaine de Betanomy ; à neuf heures et demie, ces pièces ouvraient aussi le feu et couvraient d'obus le village d'Analarana.

Vers onze heures et demie, quelques coups de canon partent de Majakandrianomba, mais leurs projectiles se perdent dans la plaine. Aussitôt on riposte du bord, et les pièces en batterie ouvrent un feu continu, qui réduit complètement au silence cette velléité de réplique de la part des Hovas.

Catastrophe de l'« Elbe »

Voici quelques détails sur l'épouvantable catastrophe arrivée au transatlantique l'Elbe.

Il était cinq heures du matin, l'Elbe qui avait quitté Brème la veille, avec 240 passagers et 160 hommes d'équipage poursuivait sa route vers New-York. Presque tout le monde du bord était paisiblement endormi. Un brouillard épais et froid couvrait la mer du Nord ; tout à coup un choc formidable a secoué le transatlantique dans une épaisse brume.

Une collision vient de se produire avec un steamer inconnu.

On entend des cris de détresse, le vapeur abordeur disparaît aussitôt au milieu des brouillards laissant dans les flancs de l'Elbe une épouvantable voie d'eau où les vagues s'engouffrent bruyamment.

Tout est perdu, l'Elbe coule rapidement, les passagers affolés, demi-vêtus, courant à tâtons sur le pont couvert de verglas se heurtent au milieu de l'obscurité, du brouillard et de la neige glacée qui leur fouette le visage.

On crie : « Les embarcations à la mer. » Mais l'eau envahit le pont, atteint l'entrepont.

Le cri de « Sauve qui peut ! » retentit. Un bateau de pêche qui passe entend les cris de détresse et recueille cinq passagers, dont une femme, sept matelots, un mécanicien, deux pilotes, quatre commis aux vivres et le troisième officier du bord, en tout vingt naufragés.

Ces malheureux, demi-vêtus, demi-morts de froid, ont été ramenés à Lowestot.

On croit que 380 personnes ont péri.

Les passagers sauvés déclarent, contrairement à ce que dit l'équipage du Crathie, qu'il n'y avait point de brouillard en mer. Le matin de l'accident, l'air était sombre mais pur et l'on pouvait voir jusqu'à quatre ou cinq milles les feux des bateaux pêcheurs aussi bien que ceux des steamers. C'est ainsi que le côtre Wild-Flower a été aperçu quand le jour s'est levé, bien qu'assez distant du lieu du sinistre.

L'indignation à l'égard du capitaine du navire anglais, qui a continué sa route sans songer à sauver les naufragés, se traduit par de violents articles contre le manque d'humanité, souvent constaté, des marins anglais.

Dreyfus à l'île de Ré

Une étroite surveillance est exercée sur Dreyfus, dans le pénitencier de l'île de Ré, où il attend sa déportation à la Nouvelle-Calédonie ou à Cayenne, aux îles du Salut, suivant ce qui sera décidé.

Les dispositions intérieures de cet établissement ne permettant l'isolement complet de Dreyfus des autres détenus que dans le quartier

de l'infirmerie, c'est dans cette partie des bâtiments qu'il a été interné. Il y occupe la cellule qui avait été affectée à Châtelain, cet adjudant de Nice qui fut également condamné à la déportation, pour avoir tenté de livrer au gouvernement italien un fusil et des cartouches Lebel.

Cette cellule est assez vaste. Située au deuxième étage, au fond d'un corridor qui aboutit à l'infirmerie proprement dite, elle est éclairée, à hauteur d'homme, par une demi-fenêtre garnie de barreaux, qui donne sur une petite cour, laquelle sert de promenoir aux récidivistes, — ces derniers étant séparés des autres condamnés.

Dreyfus est régulièrement dispensé, par la nature de sa peine, de porter le costume des détenus, et n'est astreint à aucun travail. Il est, à cet égard, traité exactement comme l'était Châtelain. Il ne jouit, en plus de ce dernier, que des adoucissements que lui permet une bourse autrement mieux garnie. Il se fournit, à la cantine, de vivres qu'il trouve détestables, et il sollicite la permission de faire venir ses repas d'un restaurant ou hôtel de l'île, — permission qui ne lui a pas été accordée jusqu'à présent. Quant aux vivres de l'infirmerie, soupe grasse, bouef bouilli avec légumes secs, il n'y touche pas.

Quand il est arrivé au pénitencier, il savait qu'il était question des îles du Salut comme nouveau lieu de déportation, en place de Nouméa, et il est très anxieux de connaître la détermination qui sera prise. C'est sur ce sujet que portent toutes les questions qu'il adresse aux personnes de l'administration qui sont amenées à l'approcher. Il est visible que, après avoir pris son parti de sa condamnation, il avait combiné, à l'avance, dans sa tête, le genre de vie qu'il mènerait en Nouvelle-Calédonie, et la perspective des îles du Salut le désorientait complètement dans ses projets.

Une consigne sévère a été donnée aux hommes du 123<sup>e</sup> de ligne qui gardent la citadelle, d'écarter et de signaler, au b. soin, toutes les personnes qui, sous un prétexte ou un autre, chercheraient à s'enquérir des faits et gestes de Dreyfus.

Un mur d'enceinte intérieur seul sépare les bâtiments affectés à l'établissement pénitentiaire de la caserne d'infanterie. La citadelle, en effet, n'a pas été complètement transformée en maison de force ; mais une partie du logement affecté aux troupes a été aménagée, après la Commune, en 1871 et 1872, pour recevoir les condamnés politiques. C'est après le départ de ces derniers que ce logement fut destiné aux condamnés aux travaux forcés.

Un fossé profond de dix mètres fait écharpe autour des bâtiments du pénitencier, comme autour de ceux de la citadelle.

CHRONIQUE LOCALE

Nos Députés

Au nombre des députés qui ont voté les crédits pour les funérailles nationales du maréchal Canrobert, nous sommes heureux de relever le nom de M. REY, député de la deuxième circonscription de Cahors.

SOUSCRIPTION

POUR LE VACCIN DU CROUP

MM.	7 <sup>e</sup> liste
Mme Ladèze, bazar du Lot,	5
Cubières, Esnest, rue Rousseau,	2
Justy, Marcel, rue Brives, n° 7,	2
Musso, François, lieutenant au 7 <sup>e</sup> ,	2
Izarn, Louis, ancien vice-président du Tribunal,	10
Martin, Georges, avocat,	5
Coudere, Antoine, prop., quai Ségur, n° 4	2
Bonnave, Pierre, meunier à St-Georges,	1
Delpérier, imprimeur,	2
Planard, Jean-Louis, cantonnier,	1
Dubois, ancien juge de paix de Puy-l'Evêque,	10
Aymeric, Jules et Charles, rue Fénelon,	2
Mme veuve Mortefon, café du Champ de Mars,	1
Mlle Reynes, directrice de l'école de filles, rue Fénelon,	1
Mlle Salon, institutrice, rue Fénelon,	1
Mlle Tardieu, id.	1
Mlle Aynié, id.	1
Mlle Mas, Fernande, place du Marché,	2
Mèges, Joseph, commis greffier,	2
Couailhac, Pierre, négociant,	3
Serres, huissier,	3
Mme Lasaygues, maîtresse d'hôtel, Produit du Concert donné par l'Orphéon le 9 décembre 1894, 150 fr. Dans cette somme se trouvaient des pièces démontées pour 20 fr 50 ayant perdu une valeur de 11 fr. 70. Produit net,	138 30
Total de la 7 <sup>e</sup> liste	109 80
Total des listes précédentes	1,195 90
Total général	1,305 70

Règlementation des bals publics

Le Maire de la ville de Cahors, vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1<sup>er</sup>. — Aucun bal public ne pourra être ouvert dans la commune, sans une autorisation écrite et individuelle du Maire.

Les demandes présentées à cet effet indiquent : 1° les nom, prénoms, profession et domicile du pétitionnaire; 2° le local ou l'emplacement affecté à la tenue du bal; 3° les nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire, si le local désigné n'appartient pas au pétitionnaire; 4° la dénomination sous laquelle l'établissement projeté doit être ouvert, en faisant connaître, le cas échéant, s'il sera installé dans un café, cabaret, hôtel ou restaurant.

Art. 2. — L'autorisation ou la permission ne sera valable que pour une année, sauf renouvellement s'il y a lieu. Elle sera personnelle et non transmissible. Les jours et heures de la tenue du bal seront fixés obligatoirement pour le pétitionnaire.

Art. 3. — Toutes les danses indécentes sont rigoureusement interdites. Les entrepreneurs du bal devront exercer à ce sujet une surveillance sévère et faire expulser immédiatement de leurs établissements tout individu qui s'y comporterait d'une manière inconvenante, troublerait l'ordre ou serait en état d'ivresse.

Art. 4. — Aucun bal public ne peut se prolonger au-delà de l'heure fixée pour la fermeture des établissements publics, sans une permission spéciale du Maire, motivée par des circonstances exceptionnelles.

Art. 5. — Sauf en temps de carnaval c'est-à-dire les jours gras ou le dimanche de la Mi-Carême, il est interdit de recevoir dans les bals publics, aucune personne masquée, déguisée ou travestie.

Art. 6. — Il est également interdit, en tout temps d'y admettre aucune personne avec armes, canne ou bâton. Les objets de cette nature seront, en entrant, confiés au gardien préposé à ce service, sous la responsabilité du directeur ou de l'entrepreneur du bal.

Art. 7. — Un agent de police rétribué par l'entrepreneur du bal sera chargé d'empêcher des scènes de désordre, rixes ou querelles qui surviendraient dans l'établissement et de veiller à ce que les prescriptions du présent arrêté soient rigoureusement observées.

Cet agent percevra les droits revenant aux pauvres, tels qu'ils sont fixés par les lois ou règlements en vigueur.

Art. 8. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Art. 9. — Un exemplaire du présent arrêté sera affiché d'une manière permanente, dans le local ou l'enceinte de tout bal public, dûment autorisé.

Art. 10. — Le commissaire de police et les agents de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
J.-H. COSTES.

**Association des anciens élèves du Lycée Gambetta**

Dans leur réunion du 31 janvier, les membres du comité de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta, ont fixé au samedi 16 février, à 4 heures du soir, la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association.

Le banquet, servi à 6 heures, à l'hôtel Combelles, suivra cette assemblée. Ce banquet sera présidé par M. Gustave Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts. La cotisation a été fixée à 9 francs.

**Bourses dans les lycées et collèges**

Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les Lycées et collèges aura lieu à Cahors :

- 1° Pour les garçons, le jeudi, 4 avril prochain.
  - 2° Pour les jeunes filles, le jeudi, 25 avril.
- Les inscriptions seront reçues à la Préfecture du Lot (1<sup>re</sup> Division) du 1<sup>er</sup> au 25 mars.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

M. Thomas, lieutenant au 161<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 7<sup>e</sup> régiment de la même arme, maintenu dans le service des affaires indigènes.

On nous annonce que pour se rendre au camp du Cause près Castres, le 7<sup>e</sup> de ligne suivra l'itinéraire suivant :

- 1<sup>er</sup> jour, Caussade;
- 2<sup>e</sup> jour, Monclar;
- 3<sup>e</sup> jour, Saint-Sulpice;
- 4<sup>e</sup> jour, St-Paul cap de Joux;
- 5<sup>e</sup> jour, Labrugnière.

M. Bailly, le 2<sup>e</sup> lieutenant-colonel récemment nommé au 7<sup>e</sup>, est arrivé à Cahors.

**Conférence**

Demain, à 2 heures, M. Jumin, officier de réserve, fera une conférence publique sur le tir, au stand de la rue Jean-Caviolle.

**Epidémie à la Caserne**

La fièvre scarlatine sévit à la caserne. Le sinistre brancard descend journellement la ville porté par quatre hommes; c'est un fiévreux de plus que l'on transporte à l'hôpital, où le nombre des soldats malades est déjà considérable.

**Concours d'Animaux gras**

COMPTE-RENDU du Concours d'animaux gras tenu le 1<sup>er</sup> février 1895, sur la place Thiers, à Cahors, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

Le concours d'animaux gras, organisé par les soins de la Société agricole et industrielle du Lot, maintient désormais sa réputation, les animaux exposés ont fait l'admiration des connaisseurs.

L'espèce bovine était représentée par des sujets de race garonnaise, limousine, voire même garonnaise-limousine et quelques uns des races de Salers.

C'est au garonnais-limousin que les premières primes ont été attribuées.

Par leurs beaux manèges, la finesse de leurs tissus, ils reflétaient ces animaux de haute grasse que l'on rencontre dans les concours de Bordeaux, de Nevers et de Paris, aussi ont-ils été enlevés par les acheteurs étrangers avec beaucoup d'empressement pour être conduits à Paris, quelques-uns ont été dirigés sur Nice.

L'espèce ovine, représentée par la race des causses du Lot, a fourni cette année des spécimens de ces types de conformation que nous avions eu l'occasion de signaler au dernier concours régional agricole de Cahors.

Ces sujets sortis des bergeries d'Alvignac, sont ceux qui sont si convoités de nos éleveurs, parce qu'ils réunissent par leur tronc large et descendu, cette faculté d'assimiler de grandes quantités d'aliments, ce qui les rend très précoces dans leur développement et très gras pour l'usage de la consommation publique.

Les Southdowns, moutons d'origine anglaise, ne sont pas à nos yeux aussi remarquables que ceux originaires de cette race du causse perfectionnée, et pour preuve nous n'avons qu'à citer les premiers prix obtenus en 1894 au Concours général agricole de Paris tenu au Palais de l'Industrie, où nous avons eu l'honneur de pouvoir applaudir leur succès.

Faites donc de la viande, et toujours de la viande, ne laissez pas entrer en France du bétail étranger qui ne peut vous fournir les qualités que vous fournissent nos belles races françaises.

Refoulez et les bœufs américains et les moutons allemands, il en est encore temps en faisant une bonne sélection de vos animaux, en les choisissant, en un mot, dans vos races locales, et vous arriverez en usant de la consanguinité à des résultats économiques prodigieux.

Si nous vous parlons ainsi, c'est que M. Sarcey, membre de la Société des agriculteurs de France, vient de dénoncer le péril que fait courir à l'agriculture française et au pays lui-même, l'importation sans cesse croissante du bétail américain.

Cet envahissement du marché français par les bœufs américains devient de jour en jour plus menaçant. Du 12 au 26 novembre 1726 de ces animaux ont passé sur le marché de la Vilette où ils ont été vendus en moyenne à raison de 70 centimes le 1/2 kilogramme.

Si comme s'est exprimé M. Play, sénateur de la Haute-Vienne, le bétail est la dernière cartouche du cultivateur français, vu la faible rémunération des céréales, il y a lieu de redoubler d'attention et dans la production et dans l'entretien du bétail, pour arriver à franchir les crises que nous subissons dans le département du Lot par suite de la disparition des vignes.

Après les opérations du Jury, M. le Préfet du Lot a publié les listes des récompenses en félicitant les engraisseurs des beaux résultats obtenus.

**PRIMES BŒUFS**

- 150 fr. n° 1 M. Devès, à St-Médard.
- 130 fr. n° 2 M. Lauture, à Lagardelle.
- 120 fr. n° 6 M. Mourgues, à St-Denis-Catus.
- 110 fr. n° 3 M. Foissac, à Labastide-Marnhac.
- 100 fr. n° 5 M. Teyssède, à Gindou.
- 90 fr. n° 8 M. Marmiesse, à Calamane.
- 85 fr. n° 4 M. Lagarde, à Cazals.
- 80 fr. n° 14 M. Rigal, à Douelle.

**PRIMES MOUTONS**

- 50 fr. n° 3 M. Brel, à Alvignac.
- 45 fr. n° 11 M. Ségala, à Valroufié.
- 40 fr. n° 4 M. Vaurès, à Valroufié.
- 35 fr. n° 2 M. St-Martin, à Douelle.
- 30 fr. n° 1 M. Cavalié, à Arcambal.
- 25 fr. n° 7 M. Miquel, à Cahors.
- 20 fr. n° 10 M. Caste, à Cahors.
- 15 fr. n° 12 M. Delteil, à Arcambal.
- 10 fr. n° 5 M. Couderc, à Larroque.

**Les planteurs de tabacs**

L'administration nous communique la note suivante :

« Un journal de Cahors publie, dans son numéro de mardi dernier, un entrefilet sur le mode de répartition des permis de culture.

» Cette information est inexacte en ce qui con-

cerne les arrondissements de Cahors et de Gourdon. Elle est de même inexacte, tout au moins en partie, pour l'arrondissement de Figeac. »

Voici l'article visé par la note ci-dessus : « La commission chargée de répartir les permis de culture entre les planteurs de tabac vient de prendre une importante décision. Il a été admis en principe qu'aucune culture ne serait réduite ou supprimée, à moins de procès-verbaux administratifs encourus par les planteurs.

» Les communes cultivant moins de quatre hectares seront élevées à ce chiffre. Les petits planteurs qui n'ont que dix ares auront quinze ares. Enfin, le restant des cultures disponibles sera attribué aux nouveaux déclarants par voie de tirage au sort et à raison d'un nouveau planteur par commune. »

**Une bonne nouvelle**

Nous apprenons avec plaisir, qu'à la suite du vote de la Chambre sur les mesures prises contre les membres du clergé, le traitement vient d'être rendu à plusieurs prêtres de notre diocèse qui en avaient été privés par l'administration.

**La Température**

La nuit dernière a été une des plus froides de l'hiver : le thermomètre marquait à 7 heures du soir 5 degrés et ce matin il était descendu à 7 degrés.

**Les pierres qui chantent**

Les personnes désireuses de voir et entendre une fois dans leur vie, la 1<sup>re</sup> musique du monde extraite des pierres brutes de la création, qui ont émerveillé tous ceux qui les ont entendues cette semaine, sont prévenues que dimanche prochain, 3 février seulement, les pierres chantantes seront exposées chez leur propriétaire, M. Baudré 4, rue St-André au 1<sup>er</sup> étage 4<sup>me</sup> porte, de 1 h. à 5 h. et de 7 à 9 h.

Admission 50 centimes. L'Entrée et la sortie seront permanentes.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 31 janvier

Le tribunal commence par condamner 2 chasseurs à 25 et 30 francs d'amende.

Le sieur R... G..., de Crayssac, 1 mois de prison pour dégradation d'objets saisis.

L'incorrigible fabricant d'allumettes de contrebande qui crie dans nos rues : *Qual né bol?* se voit, pour la cinquième ou sixième fois, appliquer une amende — celle-ci de 300 fr. — pour colportage de son produit frauduleux.

Un autre contrebandier, de tabac et allumettes, le sieur Lagrassie, de Caillac, se retire avec deux amendes de 50 fr. chacune.

Vient enfin une affaire en diffamation qui nous arrive de Castelfranc.

Un beau-frère et une belle-sœur se sont déchirés à coups de langue.

Conclusion : Cinquante francs d'amende pour le premier et seize francs pour l'autre.

**Infanticide**

On parle d'un nouvel infanticide qui se serait produit à Lissac. Une fiole contenant des drogues abortives aurait été saisie et soumise à l'analyse de M. Cougoule, pharmacien légiste à Figeac.

**Figeac**

Ces jours derniers, le fils de M. Pagès, notaire à Lacapelle-Marival, âgé de 8 ans, était atteint du croup.

M. le docteur Fau, assisté de M. le docteur Cadiergues, lui a fait une inoculation de sérum, et quelque heures après une grande amélioration se produisait.

A cette heure, il est hors de danger.

**Duravel**

Une de ces dernières nuits, plusieurs chiens de la commune ont été dévorés par les loups. Depuis quelques années, à pareille époque, nous sommes visités par ces carnassiers. On va leur faire la chasse.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 26 décembre au 2 février 1895

**Naissances**

- Poujol, Jeanne, rue Paramelle, 14.
- Pomié, Maurice, à Bégous.
- Bourrières, Victor, rue Rousseau.
- Anglade, Aline, rue Jean-Vidal, 3.
- Baynat, Marie, place St-Maurice, 1.

**Mariages**

- Aussarès, Jean, cocher, et Pégourrié, Marceline, fille de service.
- Lucie, Jean, propriétaire, et Alibert, Françoise.

**Décès**

- Bédué, Jean, propriétaire, 67 ans, célibataire, rue Labarre, 56.
- Lasserre, Henri, ex-chef de section aux chemins de fer de l'Etat, 51 ans, rue St-Barthélemy, 19.
- Basset, Antoine, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.
- Caminade, Jeanne, épouse Cubaynes, 44 ans, rue Ste-Barbe, 17.
- Cubaynes, Antoine, ancien menuisier, 82 ans, impasse de la Charité, 2.
- Bès, Jean, charpentier, 45 ans, célibataire, rue Lastié, 17.
- Chira, Jeanne, fille de service, 70 ans, célibataire, place Clément-Marot, 1.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

**L'abbé Constantin**

La rude température que nous subissons depuis quelque jours, n'est pas faite pour exciter l'amour du théâtre — déjà si tiède — des Cadurciens, au contraire...

Aussi, c'est devant une salle lamentablement vide, que jeudi soir notre excellente troupe a eu le courage de jouer « L'abbé Constantin » et « Le choix d'un genre ».

Nos lecteurs ne doivent pas s'attendre à ce que je leur donne l'analyse de l'abbé Constantin, car la plupart d'entre eux ont lu le roman d'où cette pièce est tirée.

Je me contenterai de leur dire que s'ils avaient voulu voir l'abbé de leurs rêves, un prêtre à la figure encadrée de respectables cheveux blancs, respirant la bonté la plus touchante, dont la parole était d'une douceur infinie, ils auraient dû venir au théâtre samedi où M. Pras leur aurait montré, avec une vérité frappante, ce prêtre idéalement bon et charitable, unissant à toutes les vertus, toutes les délicatesses du cœur.

MM. Fillon (lieutenant Jean Raynaud) a tenu noblement son rôle; nous avons constaté beaucoup de nature et d'aisance chez M. Hubert (Paul de Lavardens), un mauvais sujet, plein de cœur à l'occasion.

Mme Pras a été une comtesse pleine de majesté et d'ambition; Mlle Clémence, une servante de curé aussi discrète qu'excellente cuisinière; Mme Scot, une américaine aussi libre que bienfaisante.

Les honneurs de la soirée reviennent à Mme Serres, qui a tenu le rôle de Bettina avec une grâce charmante et une aisance parfaite.

Dans le *Choix d'un genre*, nommer les interprètes, MM. Pras, Hubert, Serres et Mme Serres, c'est dire assez que cette comédie a été jouée d'une façon irréprochable.

Toutes nos félicitations à ces excellents artistes à qui nous promettons salle comble, dès que le temps permettra à nos frileux cadurciens de déserter le manteau de leur cheminée.

XXX.

**Tournées parisiennes J. ANDREU**

Samedi 2 Février

**LES FEMMES COLLANTES**

Comédie bouffe en 5 actes

**LES PETITES VOISINES**

Comédie en 3 actes

Dimanche 3 février

**MARIE TUDOR**

Drame en 4 parties

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 3 FÉVRIER

de 3 à 4 h. du soir (*Allées de la République*)

- Pygmalion, pas redoublé Raynaud.
- Le Calife de Bagdad, ouverture Boïeldieu.
- Estudiantina, valse Walteufeld
- L'Eclair, fantaisie Halevy.
- La Dame de Cœur, polka Forbach.

— Comment avez-vous donc fait pour vous guérir de vos maladies d'estomac et pour avoir cet air de prospérité? — Mon secret est bien simple : chaque matin je prends un potage au Tapioca Rils; essayez-en et vous m'en direz des nouvelles. Surtout exigez sur le paquet un *trèfle à quatre feuilles* : c'est la marque de fabrique du produit authentique et ça porte bonheur.

On obtient la guérison complète de toutes les maladies du sang et des humeurs en faisant usage de la *Tisane Dussoin*. Ce précieux médicament se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

En dépit de l'amour du changement, qui entraîne la plupart des gens, même quand il s'agit de leurs intérêts les plus sérieux et notamment de la santé, la *Pâte Regnaud*, n'a jamais vu décroître le nombre de ses fidèles. Loin de là, tous les malades atteints de rhumes, catarrhes, bronchites, grippe ou influenza, enrhumements, qui en ont usé se font un devoir de le recommander à tous les enrhumés de leur connaissance. Le *Sirope de Regnaud* a pareillement sa clientèle qui croît d'année en année. Pourquoi changer quand on est satisfait?

**POUR VOUS EN PRÉSERVER**

Pour vous préserver de bien des maladies nous ne saurions trop vous répéter : ayez cerveau, estomac et ventre libres. Pour cela recourez aux *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Elles vous préserveront des maux de tête, du manque d'appétit, des maux d'estomac, des migraines, des congestions. Ces bienfaisantes *Pilules Gicquel* empêcheront maladies du cœur, du foie, hydro-pisie, paralysie.

**PILULES GICQUEL. la Boîte 1<sup>fr</sup> 50**

EXTRAIT

DES

MINUTES DU GREFFE

DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE CAHORS (LOT)

D'un jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Cahors, dans son audience du dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, il a été extrait ce qui suit :

Pour M. le procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant... d'une part ;

Contre LAPAX, Antoine-Félix, âgé de 39 ans, propriétaire, né et domicilié à Cézac, arrondissement de Cahors (Lot.)

Prévenu de tromperie sur la quantité et la qualité de la marchandise vendue.

Attendu que le sieur Cubaynes, marchand de truffes à Cahors, ayant remarqué que de la truffe à lui vendue par LAPAX contenait une quantité de terre beaucoup trop forte pour le poids, et que le vingt-six décembre dernier il n'avait pas voulu mêler la truffe à lui vendue ce dit jour par LAPAX avec d'autres avant de l'avoir dépouillée de la terre; qu'il trouva que les dix kilog. de cette truffe contenaient la moitié en terre, alors que la proportion normale ne doit pas dépasser deux à trois pour cent du poids total.

Attendu que le trente décembre, LAPAX apporta à Cubaynes pour les lui vendre douze kilog. 500 de truffes, que le marchand porta aussitôt à M. le Commissaire de Police de Cahors pour en faire constater le poids et la qualité, en portant plainte contre LAPAX ;

Attendu que M. le Commissaire de police a, le trois janvier courant, fait dépeucher les douze kilog. cinq cent de truffes de la terre et qu'il a constaté que le poids

s'était réduit par la dessiccation à onze kilog. quatre-cent-cinquante sur lesquels il a été extrait quatre kilog. trois cent cinquante grammes de terre, soit les deux cinquièmes du poids total.

Attendu que cette terre a été mise sous les yeux du Tribunal et qu'il est facile de voir qu'elle a été artistement pétrie et arrangée de main d'homme pour grossir artificiellement de petites truffes et doubler la beauté apparente et le poids; que la tromperie était donc très habile et dans des proportions énormes; que des pratiques semblables risqueraient de jeter un discrédit grave sur le commerce de la truffe dans le Quercy, commerce qui est d'une si grande importance; qu'il y a lieu de faire une application relativement sévère à LAPAX de l'article premier paragraphe trois de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-un, et de l'article quatre-vingt-trois du Code pénal, tout en lui accordant cependant le bénéfice des circonstances atténuantes, tirées de ses antécédents restés purs jusqu'à ce jour, qu'il y a lieu également d'ordonner en vertu de l'article six de la même loi l'insertion du présent jugement dans les journaux de Cahors, afin que la condamnation ainsi publiée avertisse tous les chercheurs de truffes qui seraient tentés de commettre de semblables tromperies, même dans de moindres proportions, de la gravité du délit qu'ils commettraient et des peines auxquelles ils s'exposeraient.

Vu les dits articles, etc., etc.

Condamne LAPAX, Antoine-Félix, à quinze jours de prison et cinquante francs d'amende; Ordonne l'insertion par extraits du présent jugement dans les journaux: L'Alliance Républicaine, le Réveil, et le Journal du Lot.

Condamne, en outre, LAPAX aux frais de la dite insertion et aussi en tous les autres frais du procès.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le 29 janvier 1895, J. MÈGES.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 2 février.

Gravures: Portrait: (Nécrologie): Le maréchal Canrobert. — Le général Riu. — Lord Randolph Churchill. — M. de Giers. — M. Ch. Lornay, assassiné par les Hovas. — Portraits. Les nouveaux ministres: M. le général Zurlinden (guerre). — M. l'amiral Besnard (marine). M. Trarieux (justice). — M. Dupuis-Dutemps (travaux publics). — M. Gadaud (agriculture). — M. André Lebou (commerce). — M. Chaumemps (colonies). — Paris: Le bal de l'Opéra. — La décoration vénitienne. — Mode dans le monde: Toilettes pour 1895. — Marine: L'espiègle, canonnière de rivière, destinée à l'expédition de Madagascar. — Départements (Calais): Le Picton-Castle, échoué devant le port. — Guerre Sino-Japonaise: Arrivée à Tokio du premier convoi de blessés chinois. — Un prisonnier Chinois. — Madagascar: Prise de possession de Tamatave. — Le drapeau français hissé sur le fort hova. — L'église protestante hova, transformée en caserne.

Texte: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — A Madagascar, par H. Mager. — L'école Pompée, par Guy Tomel. — Le maréchal Canrobert. — Explications des gravures, Echees, Récréations, Ribus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. En supplément: Les Gamineries de M. Triomphant, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 1<sup>er</sup> février 1895: Maman Cécile, par A. Dourliac. — Gaietés du mois, par Willy. — Le secret de Suzette, par M. Girardet. — Fernande, par L. Dequillebec. — Voyage en Birmanie, par Mahé de la Bourdonnais. — Le Casque, par Marc Philibert. Une tête mise à prix, par D. Arnaud. — Le trésor de l'émir, par Alb. Fermé. — Mozaïque, par Eug. Muller. Illustrations par Tofani, J. Girardet, Duplais-Destouches, Ed. Grenet, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 2 février 1895: Les crustacés volants: J. Deniker. — Les microcéphales: Dr Paul Raymond. — Une ascension au Fuji Yama (Japon): Albert Tissandier. — Les tramways électriques en France: E. Hospitalier. — Le nectar des fleurs et le sol: H. C. — La déformation des métaux: L. Bernard. — Le Vélocipède: L. Baudry de Saunier. — Nécrologie

— Chronique. — Académie des sciences; séance du 28 janvier 1895: Ch. de Villedeuil. — Un fruit explosif: J. Poisson.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 10 de la Nature)

Hygiène et santé. — Informations. — Boîtes lettres. — Petites inventions. — Bibliographie. Un numéro, 0 fr. 50.

AUX PIANISTES (3<sup>me</sup> année de publication)

ANCIENS ET MODERNES (Journal musical mensuel, grand format) rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province.

Le plus intéressant et le meilleur marché 12 fascicule par an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte 4 fr. l'an, en un mandat-poste adressé à M. Rosoor-Delattre, imprimeur-éditeur, à Tourcoing (Nord).

Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1<sup>er</sup> janvier.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

VIGNES AMÉRICAINES PAR MILLIONS A LA VENTE Grande baisse de prix Plants Greffés et Soudés (900 variétés) VICTOR COMBES Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot) PRIX-COURANT (Année 1895)

Table with 3 columns: PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1<sup>er</sup> choix, VIGNES AMÉRICAINES, and prices. Includes varieties like Black Défiance, Canada, Clinton ou Pouzin, etc.

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Allés, 4 fr. Bonchons fendus, 4 fr. le mille. Surgoons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 300,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr. Etranger ..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoutés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ: LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque: Cambrius

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors



Peinture Vitrierie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.